



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Trains de nuit

Question écrite n° 1665

Texte de la question

Mme Sophie Mette attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur les dessertes ferroviaires en trains de nuit. Suite à la mobilisation du Parlement, le Gouvernement a publié en 2021 un rapport qui confirme la pertinence de relancer jusqu'à 25 lignes de trains de nuit et de construire pour cela 600 voitures de train de nuit neuves. Fin 2021, il a également promis de construire 300 voitures et de relancer 10 lignes. Mais en 2022, il semblerait que le Gouvernement revoit à la baisse ces constructions voire semble vouloir les reporter sans date. Mme la députée demande au ministre si les 4 lignes de nuit déjà existantes vont bien s'inscrire dans le futur et rester opérationnelles au regard du manque d'investissement pour les infrastructures et les nombreux travaux encore à réaliser. Elle demande également s'il est possible que les dessertes Bordeaux-Lyon, Bordeaux-Nice et Hendaye-Brest, ayant déjà existé auparavant et étant vraisemblablement les plus pertinentes territorialement, soient mises en place et si le débat promis par la Gouvernement au Parlement sur le rapport TET pouvait être organisé.

Texte de la réponse

Le Gouvernement partage la conviction que le train de nuit peut constituer une offre de transport propre à répondre à des enjeux forts d'aménagement du territoire, notamment en l'absence d'alternative, et une offre écologique et sociale pour effectuer de longues distances. Le 22 septembre 2018 à Gap, la Première ministre, alors ministre chargée des transports, a annoncé d'une part le maintien des 2 lignes de nuit alors en service et d'autre part la rénovation du matériel roulant. Depuis, la rénovation du matériel de nuit a été engagée ainsi que l'amélioration de l'accueil dans plusieurs gares et l'adaptation des installations de service, pour un montant de 130 M€ dont 100 M€ dans le cadre de France Relance. Ce processus industriel est en cours dans les ateliers industriels de SNCF Voyageurs de Périgueux et de Tergnier. Deux nouvelles lignes de nuit conventionnées par l'État ont été mises en service en 2021, d'une part Paris-Nice le 20 mai et d'autre part Paris-Lourdes le 12 décembre, celle-ci prolongée jusqu'à Hendaye en juillet et en août. Il est également prévu de desservir Aurillac à partir de décembre 2023. La réflexion sur le périmètre des lignes de nuit à terme et sur le volume de matériel à financer est intégrée dans les travaux du conseil d'orientation des infrastructures (COI) qui devrait très prochainement remettre son rapport et serviront de base aux décisions à rendre.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Mette](#)

Circonscription : Gironde (9^e circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1665

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 septembre 2022](#), page 4237

Réponse publiée au JO le : [27 décembre 2022](#), page 6732